



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET DU BAS-RHIN

# DEMANDE DE SUBVENTION 2016

## DOTATION DE SOLIDARITÉ

### A) IDENTIFICATION DU DOSSIER

#### 1) QUALITÉ DU DEMANDEUR :

Département du Bas-Rhin, représenté par

M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, 67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 76 67 67 ; adresse électronique : frederic.bierry@bas-rhin.fr

RESPONSABLES TECHNIQUES A CONTACTER:

M. Dominique KOCHERT, Chef du Service Entretien des Routes

Tél : 03 88 76 65 95 ; adresse électronique : dominique.kochert@bas-rhin.fr

M. Alfred STAUB, Chef de Service Adjoint du Service Entretien des Routes

Tél : 03 88 76 66 97 ; adresse électronique : alfred.staub@bas-rhin.fr

#### 2) IDENTIFICATION DES TRAVAUX A REALISER

Intitulé de l'opération : Travaux de réparation et de remise en état des chaussées, dépendances et ouvrages d'art endommagés lors des évènements climatiques

Date des évènements climatiques : juin 2016

Localisation précise du projet :

Nature des travaux :

Descriptif des travaux :

} voir le tableau récapitulatif joint en annexe

### B) COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX

**Rappel des biens non assurables, éligibles à l'indemnisation au titre de la Dotation de solidarité (art. R 1613-4 du CGCT) - travaux de réparation des dégâts causés ou reconstruction à l'identique sur :**

- **infrastructures routières et ouvrages d'art (ponts, tunnels), biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation** (trottoirs, accotements et talus, murs de soutènement, barrières de sécurité, panneaux de signalisation, feux tricolores, éclairage public), **digues, réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau, stations d'épuration et de relevage des eaux, pistes de défense des forêts contre l'incendie, les parcs, jardins et**

espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement, travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau (retraits d'embâcles notamment), les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau (curage, retrait d'embâcle) (R1613-5 du CGCT)

**DEPENSES PREVISIONNELLES (HT) (justifiées à l'appui de devis)**

Dépenses d'investissement A détailler par nature et localisation des travaux	Montants (HT))
<b>INFRASTRUCTURES ROUTIERES</b>	
Voirie départementale : chaussée	39 456
Ouvrages d'art :	221 467
Biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurité de la circulation : dépendances	164 205
<b>RIVIERES -</b>	
Digues :	
<b>STATIONS</b>	
Stations d'épuration :	
Stations de relevage des eaux	
<b>RESEAUX</b>	
Eau potable :	
Assainissement :	
<b>TRAVAUX URGENTS</b>	
Restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau	
<b>RÉTABLISSEMENT DES PISTES DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE</b>	
<b>PARCS, JARDINS ESPACES BOISÉS DU DOMAINE PUBLIC</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>425 128</b>

**C) ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

Date de début des travaux : dès réception de l'autorisation anticipée de démarrage

Date de fin prévisionnelle des travaux : octobre 2016

Observations : selon calendriers des différentes opérations

## D) PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources	Date de demande	Date d'attribution	Montant (a)	(%)
ETAT : Dotation de solidarité			127 538.40 €	30 %
ETAT/ Autre (DETR...)			€	%
CONSEIL DEPARTEMENTAL			€	%
CONSEIL REGIONAL			€	%
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser : .....			€	%
<b>Sous-total aides publiques</b>			<b>127 538.40 €</b>	<b>%</b>
AUTOFINANCEMENT Fonds propres			297 589.60 €	70 %
Emprunt				0%
<b>Sous-total autofinancement</b>			<b>297 589.60 €</b>	
<b>Total ressources</b>			<b>425 128.00 €</b>	<b>100%</b>

**Pour permettre l'instruction du dossier toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées et toutes les pièces demandées doivent impérativement être jointes.**

### ATTESTATION

Le demandeur certifie l'**exactitude des renseignements** donnés dans ce dossier et s'engage à fournir au service instructeur **tous les renseignements ou documents jugés utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet.**

Le demandeur certifie

- être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment fiscale, sociale et environnementale
- que les travaux, objet de la demande de subvention, n'ont connu aucun début d'exécution et s'engage à ne signer aucun acte juridique (notification de marché, bon de commande) créant une obligation entre le porteur de projet et un prestataire ou fournisseur avant que son dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Cachet de la collectivité

Fait à :

le :

Le Président du Conseil Départemental  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services  
Par délégation,

Christophe GARNIER

Delphine JOLY

Adjoint au Directeur Général des Services

Cette demande de subvention, certifiée ci-dessus et accompagnée des pièces réglementaires, est à adresser en 2 exemplaires :

1) par voie postale à:

**PREFECTURE DU BAS-RHIN**  
**Direction des Affaires Financières et des Moyens**  
**Bureau des Interventions financières**  
**5, Place de la République**  
**67073 STRASBOURG CEDEX**

2) par voie électronique à [samuel.lorusso@bas-rhin.gouv.fr](mailto:samuel.lorusso@bas-rhin.gouv.fr) tél : 03 88 21 62 34

---

### **PIECES OBLIGATOIRES**

- la délibération de l'assemblée délibérante sur l'approbation des travaux et le plan de financement (HT)
- le formulaire de demande de subvention daté et signé
- la notice technique du projet
  - notice technique et programme détaillé des travaux
  - plan de situation du projet dans la commune + plan cadastral et parcellaire
  - photographies
- devis ou estimatifs détaillés des dépenses d'investissement
- justificatifs de financement (copie des courriers de demande de subvention)
- attestation de maîtrise foncière